

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES ARMÉES

Arrêté du 24 décembre 2024 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2025 au concours de recrutement sur épreuves dans le corps des directeurs de soins relevant du statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées

NOR : ARMH2502234A

Par arrêté du ministre des armées en date du 24 décembre 2024, le nombre de postes offerts en 2025 au concours de recrutement sur épreuves dans le corps des directeurs de soins prévu à l'article 8 du décret n° 2002-1490 du 20 décembre 2002 modifié fixant le statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées est fixé pour toutes les filières comme suit :

NATURE DES CONCOURS	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
Article 8	1